

Burundi : taux de participation de 102,12% au recensement électoral

PANA, 14/02/2010 Bujumbura, Burundi - Quelque 3.550.665 Burundais se sont inscrits sur la liste électorale sur 3.510.954 escomptés, soit un taux global de participation de l'ordre de 102,12%, a révélé le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Pierre Claver Ndayicariye. L'opération a pris 20 jours, dont deux supplémentaires et un autre "chaumé" et "payé", pour en arriver à ce résultat jugé "largement satisfaisant" par le patron de la CENI. Bujumbura, la capitale politique et économique du Burundi, figure parmi les régions du pays qui ont réalisé des scores assez honorables de l'ordre de 296.661 inscrits sur 295.704 attendus, dont 192.810 hommes et 103.851 femmes, soit un taux de participation de 100,32%.

Gitega, la seconde grande ville du pays, a enregistré quelque 300.463 électeurs sur 304.513 attendus, dont 124.017 hommes et 176.446 femmes, soit un taux moyen de participation de l'ordre de 98,67%. Ngozi, la province natale de l'actuel chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, a encore fait mieux avec un total de 305.540 inscrits sur 292.163 attendus, dont 140.219 hommes et 165.321 femmes, soit un taux de participation de 104,58%. Des taux de participation allant au-delà de 100% ont également enregistré dans de petites circonscriptions électorales aux quatre coins du Burundi, comme Bubanza (107%), Cankuzo (114,24%), Karusi (104,84%), Makamba (110,39%), Muyinga (105,97%) et Rutana (107,37%). Le président de la CENI a, toutefois, fait état d'un certain nombre de lacunes du recensement électoral comme la désinformation et la rumeur, l'inscription des mineurs, un mauvais comportement des agents recenseurs ainsi que des tentatives de doubles ou triples inscriptions. Les étapes suivantes du processus électoral vont porter sur la saisie des données de l'opération d'enregistrement, l'établissement des listes électorales, l'affichage des listes provisoires d'électeurs, la constitution des listes définitives, la distribution des cartes d'électeurs, la commande et l'impression des bulletins de vote, la déclaration et le dépôt des dossiers de candidatures par les partis politiques et les indépendants avant le début de la campagne électorale. Le Burundi se lance dans des consultations populaires tous azimuts à partir du mois de mai jusqu'en septembre 2010. Le marathon électoral commencera par le choix des conseillers communaux à la date du 21 mai prochain. L'élection d'un nouveau chef de l'Etat burundais, au suffrage universel direct, interviendrait le 28 juin 2010 et, si un deuxième tour s'avérait nécessaire, cela se ferait le 26 juillet de la même année. Lors des premières élections générales post-conflit de 2005, le choix de l'actuel président de la République a été opéré par le Parlement burundais. Concernant toujours le calendrier électoral des secondes élections générales post-conflit de 2010, les candidats à la députation se soumettront au verdict populaire le 23 juillet, tandis que le choix des sénateurs est attendu une semaine après (le 28 juillet 2010) avant que le marathon électoral ne soit bouclé par le choix des conseillers collinaires (la plus petite entité administrative de parfois dix mandats au Burundi) à la date du 23 septembre de la même année. L'ordre des différents scrutins tire sa légitimité du code électoral burundais qui a été adopté par le Parlement burundais en septembre 2009 au bout d'après tractations sur son contenu entre la mouvance présidentielle et l'opposition.